



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Communiqués FO ESR 2022 - 2024 en défense des PRAG-PRCE et assimilés

Vous retrouverez l'essentiel de nos revendications pour les PRAG-PRCE [ici](#).

- 10/01/24 :

PRAG, PRCE et assimilés : [Des modifications de statuts en perspective](#) (CR des discussions ouvertes avec le Ministère sur une éventuelle modification des statuts)

- 15/12/23 :

[Modifications de l'accès à la classe exceptionnelle : pour les PRAG-PRCE, un recul contesté par FO](#)

- 11/12/23 :

[Déclaration préalable au CSA du MESR](#) (dont revendications des PRAG-PRCE)

- 29/09/23 :

[CR de l'entrevue avec la ministre : I. situation générale \(dont PRAG-PRCE\)](#)

- 13/09/23 :

[PRAG-PRCE : mobilisation réussie, la ministre doit entendre les revendications !](#)

- 12/09/23 : Déclaration FO au CNESER en présence de la ministre : FO seule organisation syndicale à défendre les revendications des PRAG-PRCE ? à évoquer la mobilisation du 11/09, à faire référence explicitement au Collectif 383 :

[CNESER du 12 septembre 2023 - Déclaration FO en présence de la ministre](#)

- 08/09/23 :

[PRAG-PRCE : la mobilisation paie, amplifions-la encore !](#)

- 07/09/2023 : communiqué de rentrée FO ESR : la mobilisation des PRAG-PRCE citée en exemple

[Rentrée 2023 dans l'ESR : une situation explosive](#)

- 12/07/23 :

[PRAG-PRCE : ils ne lâchent pas, ils ont raison ! FO ESR dépose un préavis de grève pour le 11 septembre](#)

- 04/07/23 : Déclaration préalable de FO ESR en CNESER plénier : les revendications des PRAG-PRCE défendues

[CNESER du 4 juillet 2023 - Déclaration préalable](#)

- 21/06/23 : [PRAG-PRCE : le ministère joue la montre, inacceptable !](#)

- 27/05/23 : [Mobilisation des PRAG-PRCE : total soutien de FO ESR !](#)
 - 11/05/23 : Déclaration préalable de FO ESR au CSA du MESR : les revendications des PRAG-PRCE rappelées :
[Déclaration préalable de FO ESR : hors de question de « tourner la page » !](#)
 - 10/05/23 : Comité de suivi de l'accord rémunérations et carrières. Déclaration FO ESR qui dénonce le décrochage de la prime des PRAG-PRCE
[Comité de suivi de l'accord rémunérations et carrières du 10 mai 2023 - Déclaration FO ESR](#)
 - 03/03/23 – Communiqué FO ESR : [Carrières, salaires, primes, heures complémentaires, travail gratuit ... Les PRAG-PRCE ne sont pas des sous-profs !](#)
 - 10/02/23 – Déclaration préalable de FO ESR au CSA (ex-CT) du MESR : FO ESR seule organisation syndicale à dénoncer le décrochage de la prime des PRAG-PRCE
[CSA MESR du 10 février 2023 - Déclaration préalable de FO ESR](#)
 - 08/09/22 - Déclaration préalable de FO ESR au CTMESR. FO ESR seule organisation syndicale à dénoncer le décrochage de la prime des PRAG-PRCE.
[CTMESR du 8 septembre - Déclaration FO ESR en présence de la ministre](#)
 - 30/08/22 – [Communiqué de rentrée FO ESR](#). FO ESR dénonce le décrochage de la prime des PRAG-PRCE.
 - 23/06/2022 – [Entrevue FO ESR avec la ministre](#) : FO ESR consacre toute une partie à la prime des PRAG-PRCE.
- + Par ailleurs FO ESR a combattu avec énergie contre la LPR et le protocole d'accord puis l'accord sur les rémunérations et les carrières (signé par la CFDT, le SNPTES et l'UNSA), qui impliquaient la mise en œuvre de primes différenciées, dont le décrochage de la prime de base des PRAG-PRCE par rapport à celle des enseignants-chercheurs, ce qu'illustrent de nombreux communiqués qui se trouvent sur son site (<https://www.foesr.fr/>)